



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

#### Délibération n° DEL\_2025\_0105

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
04/07/2025

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

#### Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celine GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Nathalie BOYER Communication

<b>Objet</b> :	Photothèque - Mise en place d'une commercialisation - Approbation du dispositif et du tarif
----------------	---

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

Dans le cadre de ses différentes missions, le service communication de la Communauté d'agglomération et de la ville du Puy-en-Velay réalise très régulièrement des images (photos et/ou vidéos) mettant en valeur le patrimoine, le dynamisme associatif, divers événementiels... et permettant ainsi de constituer de solides archives visuelles au service des deux collectivités.

Face à une demande grandissante de la part de divers organismes, le service communication  
Délibération n° DEL\_2025\_0105 du lundi 30 juin 2025

souhaite maintenir la possibilité d'une commercialisation des photos et des captations vidéos disponibles dans sa médiathèque.

La Ville pourrait ainsi librement commercialiser des images dont elle est propriétaire et encaisser des recettes supplémentaires.

À ce titre, une tarification appliquée est de :

- 50 euros la photo (fourniture d'un format numérique en PDF haute définition pour un seul usage défini),
- 125 euros la demi-heure de captation vidéo en extérieur (livraison des rushs uniquement, sans montage).

Les organismes demandeurs doivent solliciter le service communication par mail ([service.communication@lepuyenvelay.fr](mailto:service.communication@lepuyenvelay.fr)), en précisant les supports (photos et/ou vidéos) et les thèmes recherchés. Une sélection de photos en très basse définition et/ou un échantillon des rushs leur sera transmis dans un délai de 15 jours minimum, pour leur permettre de pré-visualiser leur disponibilité.

Une facture sera établie à l'ordre de l'acquéreur, permettant ainsi d'encaisser les recettes dans le cadre des ventes de photos et/ou vidéos.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le dispositif de commercialisation des photos et/ou vidéos,
- APPROUVE la création des tarifs ci-après :
  - 50 euros la photo (fourniture d'un format numérique en PDF haute définition pour un seul usage défini),
  - 125 euros la demi-heure de captation vidéo en extérieur (livraison des rushs uniquement, sans montage),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30 juin 2025,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,  
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin  
2025